

Mgr Henri Légaré, o.m.i (1918-2004) : un recteur visionnaire
par Michel Prévost, archiviste en chef de l'Université d'Ottawa

Mgr Henri Légaré, recteur de l'Université d'Ottawa de 1958 et 1964 est décédé, le 19 juillet dernier, à l'âge de 86 ans. Mgr Légaré demeure l'avant dernier recteur oblat à diriger notre institution fondée par Mgr Joseph-Bruno Guigues en 1848. Visionnaire, on lui doit les premières négociations qui vont conduire à la restructuration de l'Université en 1965. En 1984, l'Université d'Ottawa lui décerne un doctorat honorifique. Pour l'occasion, le recteur Roger Guindon, o.m.i., déclare : *Ceux d'entre nous qui ont eu le privilège de connaître Mgr Légaré à son arrivée à l'Université conservent le souvenir d'un homme dont la modestie ne parvenait pas à dissimuler l'attachement profond qu'il portait aux standards universitaires. Il appartient à cette génération de prêtres profondément engagés dans tout ce qui peut améliorer la société et la rendre plus humaine+.

Une vie bien remplie

Henri-François Légaré est né, le 20 février 1918, à Willow Bunch, en Saskatchewan.

Après ses études au Collège de Gravelbourg et au Noviciat des Oblats à Saint-Laurent, au

Manitoba, il est ordonné prêtre en 1943 à Lebrét, dans sa province natale. Le jeune oblat

entrepris par la suite des études spécialisées en sciences sociales à l'Université Laval et à l'Université de Lille, en France, où il soutint sa thèse de doctorat. En 1952, il devient aumônier national et administrateur de l'Association des hôpitaux catholiques du Canada, poste qu'il occupe jusqu'en 1957.

Henri Légaré arrive à l'Université d'Ottawa en 1954 comme doyen de la Faculté des sciences sociales. En 1958, il prend la tête de l'établissement qu'il dirige jusqu'à son remplacement par le père Guindon en 1964. Loin de prendre sa retraite, l'ancien recteur devient supérieur des Oblats de la province du Manitoba en 1966, évêque de Labrador-Schefferville en 1967, puis archevêque de Grouard-McLennan, en Alberta, en 1972. Mgr Légaré prend une retraite bien méritée à Ottawa en 1996.

Une période d'expansion et de transition

C'est sous le mandat d'Henri Légaré, en 1959, que l'Université obtient du gouvernement de l'Ontario des pouvoirs d'expropriation dans la Côte-de-Sable. Ce droit, renouvelé en 1964, se révèle providentiel puisqu'il empêche toute spéculation sur les terrains convoités par l'établissement pour son expansion. Il permet en 1960 à l'architecte Jean-Serge Le Fort de présenter un ambitieux plan d'expansion de 31,5

millions \$ qui prévoit 22 projets de construction, échelonnés sur 20 ans. Repoussant ses limites, le campus doit devenir un vaste chantier bourdonnant d'activités. On veut, entre autres, ajouter une bibliothèque au pavillon de médecine (Vanier en 1963), un édifice pour le droit, une résidence étudiante (Marchand en 1964) et un centre sportif. Bref, l'avenir semble bien prometteur, mais la réalité se révélera plus complexe.

En fait, au début des années 1960, le mandat du père Légaré s'avère bien difficile puisque le fardeau financier de l'expansion qui prévaut depuis 1945 provoque une grave crise financière. Au cours de cette période, le budget d'exploitation fait un bond prodigieux passant de 650 000 à plus de 4 millions de dollars. En tant qu'institution catholique bilingue, l'Université d'Ottawa est unique en Ontario. Pourtant, les établissements confessionnels ne sont pas admissibles au financement provincial, même si aucune université subventionnée par la province n'offre d'enseignement en français. Certes, on parvient dans une large mesure à satisfaire aux exigences des nouveaux étudiants et à agrandir les installations grâce à des campagnes de financement. Cela dit, bien que l'Université reçoive également des subventions provinciales pour les sciences et la médecine, l'ampleur des besoins force l'administration à admettre la nécessité d'une aide financière gouvernementale. En somme, la situation devient alarmante et l'institution s'endette chaque année davantage pour assurer son expansion, devenue incontournable.

Somme toute, on peut affirmer que c'est la persévérance et la détermination du père Légaré et bien sûr de son successeur, le père Guindon, qui permettent aux Oblats et au gouvernement de l'Ontario de négocier un accord définitif avec l'adoption de la Loi de l'Université d'Ottawa de 1965. Mgr Légaré demeurera toujours très fier du rôle qu'il

a joué dans les années soixante pour assurer un avenir prometteur à l'établissement. Lorsqu'il reçoit son doctorat honorifique de l'Université d'Ottawa, il note : *Vingt ans plus tard, je regarde en arrière et je constate avec émerveillement la réalisation de ce rêve impossible+. L'administration universitaire reconnaît d'ailleurs cette contribution exceptionnelle lors des grandes célébrations de 1998 en lui décernant la Médaille du 150^e anniversaire de l'Université et en lui accordant le titre de recteur émérite.

ENCART

FATHER LÉGARÉ, A MAN OF FAITH IN THE UNIVERSITY FUTURE

Father Légaré was rector at a time when social values were changing dramatically and economic realities were starving the campus and all its faculties. He was a man of faith in the University future. Accommodations he was prepared to make to improve the University=s prospects were, in short, a hit ahead of their time. Against many odds, he initiated the process that led to reorganization, refinancing and renewal.

(Roger Guindon, juin 1984)